



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
JMB	YSC

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 6 mars 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

**PRÉSENTS:**

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**ABSENT:**

Monsieur le conseiller Joe Stairs

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2017-03-051**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017**

**2017-03-052**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2017 tel que présenté.**

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y a cinq (5) personnes présentes dans la salle. M. Hébert explique ses préoccupations quant aux voils par effraction et les feux de bâtisses qui se produisent occasionnellement à Ogdén quand des endroits n'ont pas d'occupant permanent. Il mentionne particulièrement le feu qui a récemment détruit la grange Bachelier sur la Route 247 et demande si la Sûreté du Québec a fourni les résultats de leur investigation à cet égard. La directrice générale fera un suivi avec la Sûreté du Québec et demandera leurs suggestions. Le Sergent M. Jean de la Gendarmerie Royale du Canada est présent pour discuter du point 10.6 sur l'ordre du jour, donc ce sujet sera traité en premier. Mme Rousseau demande si les modifications aux règlements mentionnés au point 13 sur l'ordre du jour sont des modifications imposées par la MRC, et la directrice générale lui répond que non.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>AmS</i>	<i>rc</i>

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.3 Formation gratuite pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) offre une formation gratuite à l'inspecteur en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation est sur l'urbanisme en territoire agricole et vise à mettre à jour les connaissances sur ce sujet;

**CONSIDÉRANT QUE** cette formation gratuite d'une journée aura lieu le 28 mars 2017 à Richmond;

**2017-03-053**  
**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, à participer à cette formation gratuite se tenant le 28 mars 2017.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

### 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 8 février dernier.

#### 7.2 Recrutement pour postes saisonniers

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à embaucher deux étudiants, sujet à l'approbation de l'aide financière fournie par le programme Emplois d'Été Canada, pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement, en procédant comme suit :

- Les postes seront d'abord offerts aux étudiantes embauchées l'an dernier, Lakesha Bryant, au taux horaire de 11.75\$ et Mikayla Belanger-Young, au taux horaire de 11.50\$;
- pour tout poste non comblé, il pourra être annoncé soit dans les journaux et le Quatre-feuilles d'Ogdén, ou par la biais d'un envoi en nombre.

**ADOPTÉE**

#### 7.3 Élaboration d'un plan de contrôle des plantes nuisibles sur le territoire d'Ogdén

**CONSIDÉRANT QUE** la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et autres pollens allergènes (SQRPA) vise à mobiliser les municipalités afin qu'ils contribuent à la réduction du fardeau des allergies saisonnières en s'engageant dans la gestion des pollens allergènes et que la SQRPA offre un programme d'aide financière qui vise à aider les municipalités à concevoir et mettre en œuvre des plans de contrôle des pollens allergènes;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire <i>Jms</i>	D.G. <i>je</i>
---------------------	-------------------

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement a discuté de ce sujet et recommande que la municipalité rédige un plan de contrôle des plantes nuisibles sur son territoire (incluant l'herbe à poux et autres pollens allergènes) pour une intégration en 2018;

**2017-03-055**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de commencer le travail de rédiger un plan de contrôle des plantes nuisibles sur son territoire, incluant l'herbe à poux et autres pollens allergènes, pour une intégration en 2018.

**ADOPTÉE**

**8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 Appel d'offres pour l'achat et l'épandage d'abat-poussière**

**2017-03-056**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 150,000 litres de chlorure de calcium 35%, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017.

**ADOPTÉE**

**8.2 Embauche de l'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a offert le poste d'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2017 à M. Derek Calloway, tel que stipulé dans la résolution 2017-02-040, et que celui-ci a accepté le poste;

**2017-03-057**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil accorde le poste d'employé de la voirie saisonnier pour la saison 2017 à M. Derek Calloway, au taux horaire de 15.15\$.

**QUE** la date de début de l'emploi, l'horaire de travail, de même que sa durée seront déterminés lors de la prochaine séance de travail du comité de voirie.

**ADOPTÉE**

**8.3 Taux horaire pour niveleuse pour la saison 2017**

**2017-03-058**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale d'obtenir au moins deux (2) prix par écrit pour le taux horaire pour niveleuse pour la saison 2017.

**ADOPTÉE**

**8.4 Rapport 2016 : programme de transport adapté pour personnes handicapées**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit déposer auprès du ministère des Transports, à titre de reddition de compte pour la subvention reçue en 2016 dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté, un état des résultats ainsi qu'une résolution l'approuvant;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu copie de l'état des résultats et en ont pris connaissance;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>MW</i>	<i>ve</i>

**2017-03-059**

**Il est proposé par monsieur Richard Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve l'état des résultats préparé par la directrice générale, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**8.5 Résolution d'appui quant à l'entretien hivernal de la route 247**

**CONSIDÉRANT QUE** la route 247 circule dans les municipalités d'Ogden, Stanstead et Canton de Stanstead;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien de cette route s'effectue par un entrepreneur engagé par le Ministère des Transports (MTQ);

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Stanstead et du Canton de Stanstead ont reçu de nombreuses plaintes de leurs citoyens quant à l'entretien hivernal de cette route et ces municipalités sont donc très insatisfaits à cet égard;

**CONSIDÉRANT QUE** ces municipalités ont observé un nombre croissant d'accidents dû au mauvais entretien de ces routes relevé depuis la dernière année;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre entre des représentants de ces municipalités, incluant Ogden, et des représentants du MTQ a eu lieu à ce sujet en février dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden donne son appui aux municipalités de Stanstead et du Canton de Stanstead qui désirent porter plainte auprès du Ministère des Transports (MTQ) afin que l'entrepreneur chargé de cet entretien soit sommé d'apporter les correctifs nécessaires ou qu'il y ait carrément changement d'entrepreneur;

**2017-03-060**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à la majorité, monsieur Robert Lebrun ayant manifesté sa dissidence**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden signifie son appui aux municipalités de Stanstead et du Canton de Stanstead qui demandent au MTQ de prendre toutes les mesures nécessaires afin de corriger la situation afin que les citoyens puissent emprunter cette route de façon sécuritaire.

**ADOPTÉE**

**9. FINANCES**

**9.1 Liste des comptes payés**

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses Incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 67,676,88\$ et les salaires s'élèvent à 9,817,01\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 77,513,89\$.

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**2017-03-061**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ND</i>

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 18,233.48\$;

**2017-03-062**

**Il est proposé par monsieur Richard Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 6 mars dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité doit soumettre au conseil un état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** cet état approuvé par le conseil doit être transmis, au plus tard le 20 mars 2017, à la MRC de Memphrémagog pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog exige également que soient confirmés le taux d'intérêt applicable à chaque année ainsi que le nom de la personne désignée pour enchérir et, s'il y a lieu, acquérir ces propriétés au nom de la Municipalité de Ogdén;

**2017-03-063**

**Il est proposé par monsieur Richard Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

D'inclure, dans la liste transmise à la MRC de Memphrémagog, les propriétés suivantes pour fin de vente pour défaut de paiement de taxes pour les années 2014 et suivantes:

Propriétaire(s) No. de matricule	Adresse Lot(s) no.	Taxes* Intérêt**	Total
WRESE, Ulrika 0489 72 6968	875 Descente 18 Lot 5416522	16.99\$ 1,645.89\$	1,662.88\$
PELLERIN, Stéphane 0692 07 7331	Ch. de Cedarville Lot 5416832	3.46\$ 104.45\$	107.91\$
PELLERIN, Stéphane 0692 17 2475	Ch. de Cedarville Lot 5416833	35.83\$ 127.57\$	163.40\$
DAOUST SHAKESHAF, Joseph 1388 54 7434	695 ch. de Stanstead	754.90\$ 246.31\$	1,001.21\$
LABEREE, John 0887 36 8170	1990 ch. Marlinton	616.86\$ 287.01\$	903.87\$

\* Excluant les taxes 2017

\*\* Les intérêts sont calculés en date du 6 mars 2017. Les montants d'intérêts dans la liste transmise à la MRC seront calculés en date de la vente, soit le 8 juin 2017.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ve</i>

D'autoriser la Directrice générale à retirer de cette liste toute propriété susmentionnée dont les taxes pour l'année 2014 et les intérêts ont été acquittés avant le 20 mars 2017.

**DE** confirmer que le taux d'intérêt applicable pour les années 2014, 2015, 2016 et 2017 est fixé à 15% par année.

D'autoriser Vickie Comeau, directrice générale ou, en son absence, l'inspecteur en bâtiment et environnement, Jean-Philippe Robitaille, à présenter la mise de départ et à acquérir, le cas échéant, les propriétés susmentionnées à la vente d'immeubles du 8 juin prochain, pour et au nom de la Municipalité de Ogdén.

**ADOPTÉE**

**9.4 Paiement des soldes payables sur les frais de transports réclamés en 2016 et 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogdén va déposer une demande de subvention auprès de Transport Québec dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté pour le financement du transport de citoyens handicapés en 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité n'a pas encore reçu confirmation du montant qui sera octroyé en 2017 dans le cadre dudit programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le total des montants octroyés en 2016 ont déjà été payés à la Municipalité;

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**2017-03-064**

**QUE** la Municipalité remboursera 70% des montants réclamés sur une base mensuelle jusqu'à ce le montant de la subvention ait été confirmé.

**QUE** lorsque le montant de la subvention aura été confirmé, la directrice générale est autorisée à rembourser 100% des nouvelles réclamations déposées auprès de la municipalité, à condition que le montant de la subvention accordée couvre le nombre de déplacements demandés.

**QUE** le paiement de tous les soldes dus sur les réclamations précédentes déposées en 2016 a maintenant été fait par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**9.5 Reddition de compte pour la subvention PAERRL 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé à la Municipalité de Ogdén une compensation de 165 622\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**2017-03-065**

**QUE** la Municipalité de Ogdén informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
JmM	7/0

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Renouvellement du contrat de service d'Infotech

2017-03-066

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 6, 179, 91\$ (incluant les taxes) en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2017-2018.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Formations gratuites données par Monty Sylvestre pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers juridiques Monty Sylvestre offre des formations gratuites à la directrice générale;

**CONSIDÉRANT QUE** ces formations visent les obligations de loyauté et de confidentialité à l'ère des médias sociaux et la réalité expliquée par la jurisprudence;

**CONSIDÉRANT QUE** ces formations gratuites de trois (3) heures chacune se tiendront les 30 mars et 11 mai 2016 à Sherbrooke;

2017-03-067

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ces formations gratuites se tenant les 30 mars et 11 mai 2016.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

#### 10.3 Résolution d'appui à la demande de Câble Axion pour les programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché »

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogdén est éligible à des subventions dans le cadre des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché » afin d'offrir un meilleur service internet haute vitesse à tous les citoyens d'Ogdén, à un coût équivalent au coût payé par les personnes habitant en ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Câble Axion connaît bien le territoire d'Ogdén et se propose pour démontrer la faisabilité du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Câble Axion veut déposer un projet à même cette subvention;

2017-03-068

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogdén signifie son appui à la démarche de Câble Axion dans la demande de subvention afin d'offrir un meilleur service internet haute vitesse à tous les citoyens d'Ogdén, à un coût équivalent au coût payé par les personnes habitant en ville.

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogdén autorise Câble Axion à inclure la municipalité d'Ogdén dans sa demande d'aide financière aux programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché ».

**ADOPTÉE**

#### 10.4 Désignation du mois d'avril, Mois de la jonquille

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Mws</i>	<i>TC</i>

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la Jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

**2017-03-069**  
**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** la Municipalité de Ogdén décrète que le mois d'avril est le Mois de la Jonquille.

**QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉE**

**10.5 Amendement au Code Municipal du Québec et toute autre loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au gouvernement du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;





OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>MS</i>	<i>fc</i>

**CONSIDÉRANT QUE** la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**2017-03-070**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**DE** demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

**DE** transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député provincial.

**ADOPTÉE**

**10.6 Installation de drapeau, mât et caméra au quai de Cedarville – REMIS**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Location de toilette chimique pour le quai de Cedarville**

**2017-03-071**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à louer chez Location Coaticook une toilette chimique à l'usage de la clientèle du quai de Cedarville au même coût que l'année passée, soit de 155.00\$ par mois, taxes en sus, plus les coûts de transport de 36.00\$ qui seront payables le premier et dernier mois seulement.

**ADOPTÉE**

**11.2 Entente avec Shawn Palmer pour la saison 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu copie du projet d'entente avec Shawn Palmer pour la gestion des installations du quai de Cedarville pour la saison 2017, soit le poste de lavage, la rampe de mise à l'eau et le stationnement;

**2017-03-072**

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'entente est approuvée telle que présentée et que le maire et la directrice générale sont autorisés à la signer pour et au nom de la Municipalité de Ogdén.

**ADOPTÉE**

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Mvs</i>	<i>Je</i>

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

- 13.1 Adoption – Projet de Règlement n° 2017.03 intitulé Règlement n° 2017.03 d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3 et fixant la date de l'assemblée de consultation

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Jean R. Roy à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

**2017-03-073 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QU'**il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2017.03 d'amendement au Règlement de Zonage.

**QUE** le présent projet de règlement n° 2017.03 aura pour objet de modifier le règlement de zonage en y modifiant l'article 42.3, Constructions, ouvrages et travaux permis, en y ajoutant les alinéas 13 et 14 concernant les bâtiments accessoires et les bâtiments temporaires, en modifiant l'article 49, Les paysages naturels ainsi que dans les zones 12Rv, 13Rv, 21 Mcm, 26Rv et 27R, en y ajoutant les mots « de la ligne des hautes eaux »; et en modifiant l'article 62, Commerce C 2, en remplaçant le mot « chalet » par « bâtiment ».

**QUE** copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2017, à 18 h 50, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**

- 13.2 Adoption – Projet de Règlement n° 2017.04 intitulé Règlement n° 2017.04 d'amendement au règlement de lotissement n° 2000-4 et fixant la date de l'assemblée de consultation

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Robert Lebrun à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

**2017-03-074 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QU'**il est résolu d'adopter le projet de règlement n° 2017.04 d'amendement au Règlement de Lotissement.

**QUE** le présent projet de règlement n° 2017.04 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement en y modifiant l'article 21, Superficie et dimensions des terrains, en remplaçant le mot « minimale » par « maximale ».

**QUE** copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 3 avril 2017, à 18 h 50, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>hvd</i>	<i>g/c</i>

- 13.3 Adoption - Règlement n° 2017.05 intitulé Règlement n° 2017.05 modifiant le Règlement concernant les Permis et Certificats n° 2000-8

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été dûment connu par monsieur le conseiller Richard Roy à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de Permis et Certificats en y modifiant l'article 31(2°), Documents requis pour un ouvrage de captage des eaux souterraines, en y ajoutant les mots « de surfaces », et en modifiant le n° 8 du tableau intitulé « Tarification – Obligations de certificat » en y ajoutant « Captage des eaux de surfaces ».

**CONSIDÉRANT QU'**une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption;

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

2017-03-075

**QUE** le règlement n° 2017.05 intitulé « Règlement n° 2017.05 modifiant le Règlement concernant les Permis et Certificats n° 2000-8 » est adopté.

**ADOPTÉE**

- 13.4 **Avis de motion - Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité**

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de statuer un rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité d'Ogden.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. **RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

- 14.1 **Diverses rencontres**

Le projet d'embellissement d'Ogden a été reconnu au Gala des Bons Coups de la MRC qui a eu lieu le 21 février dernier. M. Hébert et M. Sudlow y ont présenté les détails du projet. Les jonquilles plantées l'automne dernier commencent justement à apparaître dans la municipalité. Il y a quelques semaines, le maire et la directrice générale ont rencontré des représentants des compagnies d'internet haute vitesse, soit Cable Axior, pour laquelle une résolution d'appui à leur demande de subvention aux gouvernements québécois et canadien a été adoptée ce soir, et XPlornet, qui aura une nouvelle satellite ce printemps, ce qui augmentera la vitesse de l'internet pour les résidents d'Ogden.

- 14.2 **Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

À la rencontre de la MRC, le nouveau poste de la SQ a été discuté car le processus de soumission a été commencé. Il est estimé que le poste coûtera environ 6 millions de dollars. M. Sudlow a assisté à une rencontre pour la Régie d'incendie le 27 février, et il a été avisé qu'avec une régle le coût annuel pour Ogden serait dans la gamme de 5,000\$ du montant payé présentement. La prochaine rencontre sur ce sujet aura lieu le 30 mars à Ste. Catherine-de-Hatley, et la directrice générale sera présente à cette rencontre.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>mb</i>	<i>gpc</i>

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS


Mme Rousseau mentionne que pour le point 8.5, elle a trouvé que la route 247 était affreuse cet hiver. Elle a demandé s'il y a des changements au taux de salaire minimum, et la directrice générale a répondu que oui, le taux du salaire minimum est censé augmenter au mois de mai, et que les salaires des employés d'été respecteront le nouveau taux. Mme Rousseau a aussi demandé s'il y a des bâtisses sur les propriétés mentionnées au point 9.3, et la directrice générale lui a répété celles qui ont des numéros civiques. Mme Rousseau demande quel genre de service internet est offert par la compagnie Câble Axion, et le maire lui répond que c'est par câbles souterrains. Mme Rousseau commente que le plafond de la salle du conseil devrait être peinturé.

2017-03-076

### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 30 minutes.

  
Michael Sudlow  
Maire

  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière